

34K09

Lac Muraalavik

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué
 P-En demande de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Déclassement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Aire de titres en traitement
 Aire d'exploitation en fonds marins (BEF)
 Terrain appartenant non désignable
 Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
 Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BESM)
 Aire d'extraction
 Autorisation sans bail
 Certificat d'autorisation
 Déclaration de conformité
 CM (concession minière) ou BM (bail minier)
 BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche détermine la catégorie établie et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction

Substance extraite
 A Argente, C Carbone, O Orpèbre, U Urane
 B Sable de silice, I Isotopie, P Pierre concassée, X Calcite
 C Cuivre, L Lignite, R Plomb, S Sulfure
 E Minerai de fer, M Manganèse, N Niobium, S Sable
 F Fluorure, H Hématite, K Kaolin, L Lignite
 G Gravier, J Jadeite, M Manganèse, N Niobium, O Orpèbre
 H Hématite, I Isotopie, K Kaolin, L Lignite, M Manganèse, N Niobium, O Orpèbre, P Pierre concassée, R Plomb, S Sulfure, T Toute

Statut du site d'extraction
 C) Ouvert sous conditions, O) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure
 Terrain réservé à l'Etat ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte à la recherche minière ou à l'exploitation minière par arête minagière
 Périmètre urbanisé
 Terrain soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arête minagière
 Périmètre d'exploitation minière pour le pétrole (en permis)
 Terrain où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 Terrain incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure
 Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations énoncées par le ministre
 Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

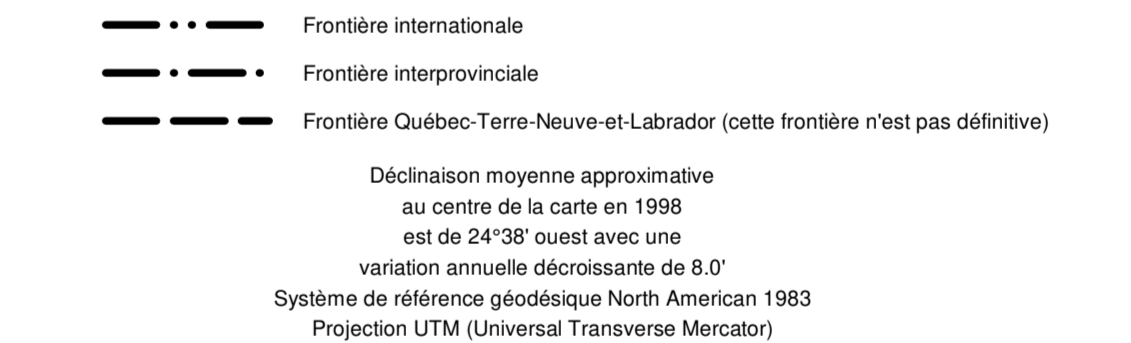
Entente d'Eeyou Istchee Baie-James
 Terres de catégorie II
 Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni
 Entente Piikogan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)
 Nissanan de Bétiampite, Essipik, Mashveleah, Nutsahkuan

Frontières
 Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 24°58' avec une variation annuelle déclinatoire de 8,07
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 18
 48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée UTM, Zone 18



AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

34K09	34K10	34K11
34K12	34K13	34K14
34K15	34K16	34K17

